

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2019



**RAPPORT PRÉVU A L'ARTICLE L. 2312-1 DU CODE GÉNÉRAL DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**SUPPORT AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR  
L'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Préambule .....	3
<b>PARTIE I : La loi de Finances 2019</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Le contexte national</b> .....	<b>4</b>
A- Les Finances Publiques .....	4
B- Les principales dispositions pour les collectivités .....	4
<b>PARTIE II : Les axes de construction du budget primitif 2019</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Les orientations générales 2019</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Les évolutions budgétaires</b> .....	<b>6</b>
A- <u>La section de fonctionnement</u> : .....	6
B- <u>La section d'investissement</u> : .....	8
C- <u>L'Etat de la dette</u> : .....	10
▪ Structure de la dette .....	10
▪ Encours de la dette à fin décembre .....	11
▪ Annuité de la dette .....	11
Conclusion .....	12

## Préambule

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République<sup>1</sup> (dite loi NOTRe), le Rapport d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB ci-après) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, ou les grandes dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement.

S'agissant plus particulièrement de Coignières, la présentation du ROB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne, et de présenter les moyens de financer les projets et politiques publiques mis en place.

Ce rapport présentera également pour l'année 2018 un « pré-CA » ainsi que l'impact des choix retenus sur les années 2019 à 2023 en matière de PPI.

# PARTIE I : La loi de Finances 2019

## 1. Le contexte national

### A- Les Finances Publiques

La Loi de finances pour 2019 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7 %, contre 1,5 % en 2018, et prévoit de contenir le déficit public 2019 à 3,2 % du PIB, soit - 98,7 milliards d'euros donc bien au-delà de la borne maastrichtienne des 3,0 %. Celui-ci a été revu à la hausse de 0,9 point, pour tenir compte de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) payé aux employeurs en N+1, en allègement de cotisations patronales accordé dès l'année N.

Le taux d'inflation 2018 s'établit à 1,9 % contre 1 % en 2017. Pour 2019, la prévision est de 1,3 %.

### B- Les principales dispositions pour les collectivités

Cette loi de finances pour 2019 du point de vue des collectivités locales relève d'un petit millésime.

Comme promis par le gouvernement en contrepartie des contrats financiers instaurés par la loi de Finances 2018, qui encadrent le rythme d'augmentation de dépenses de fonctionnement de 322 collectivités de 2018 à 2022 (+ 1,2 % en valeur inflation comprise), les dotations resteront stables, même si les crédits de la mission "Relations avec les collectivités territoriales" sont en baisse. La seule disposition d'envergure réside dans la réforme de la dotation d'intercommunalité. Pour le reste, le texte s'attache d'abord à la mise en œuvre de mesures actées l'an dernier : poursuite de la montée en puissance du dégrèvement de taxe d'habitation pour 80 % des occupants de résidences principales, stabilité globale des concours financiers de l'Etat au premier rang desquels la dotation globale de fonctionnement, consécration au passage du statut de variable d'ajustement de l'ensemble de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, suscitant quelques inquiétudes à l'heure où se profile la disparition de la taxe d'habitation. Il est vrai qu'une loi d'envergure sur la réforme de la fiscalité locale est annoncée pour le deuxième trimestre 2019, qui traitera, mais pas seulement, des modalités de remplacement (partiel ou total ?) de la taxe d'habitation.

Pour la période 2018-2020, l'État prend en charge sous forme de dégrèvements progressifs cette réforme de la taxe d'habitation, de ce fait, il n'y a pas d'incidence financière pour les villes. Le coût total en 2020 représente pour l'Etat une charge de 10,1 milliards d'euros. A terme, le pourcentage de contribuables ne payant pas la taxe atteindra 80 % en 2020. Elle concerne 30 millions de foyers fiscaux en France.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Son enveloppe est fixée à 27 milliards d'euros dans la loi de Finances.

Il convient de rappeler que depuis 2 ans, la ville de Coignières a perdu la totalité de sa DGF, et que l'Etat ponctionne en plus sur les recettes fiscales perçues des Coignériens 72 000 € par an, au titre de la participation de la commune au redressement des comptes des finances publiques.

Soit depuis 2014, une perte de recette de 778 043 €, à laquelle il convient de rajouter la contribution de la commune au Fonds de solidarité de la Région Ile de France, soit 679 979 € en 2018, en hausse de + 48,5 % par rapport à 2014.

La loi de Finances 2019 prévoit une revalorisation des bases des valeurs locatives de + 2.2 %, indice calculé désormais en fonction de l'indice des prix.

## **PARTIE II : Les axes de construction du budget primitif 2019**

Cette partie présentera classiquement les axes de construction du budget primitif pour les sections de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes. Suivront ensuite la présentation de l'évolution de la structure de la dette (III).

### **1. Les orientations générales 2019**

Pour 2019, l'action municipale c'est avant tout l'émergence de projets nouveaux pour répondre aux besoins et aux attentes des Coigniériens, malgré un cadre budgétaire contraint du fait des baisses des dotations de l'Etat et du rôle contributif de notre commune au titre du FSRIF.

**Nous mettons résolument au cœur de nos préoccupations notre jeunesse.**

- Pour les 11-17 ans, la rénovation de l'accueil « Action jeunesse » débutera, en même temps que celle du gymnase du Moulin-à-vent. Un nouveau lieu beaucoup plus fonctionnel leur sera destiné à l'étage de l'infrastructure sportive.
- Pour les 18-25 ans, il sera proposé dès cet été l'ouverture d'un local : un véritable « espace jeunes » qui leur sera dédié. Lieu de vie, de rencontres et d'informations, il constituera le centre nerveux d'un vaste projet d'animation et d'insertion pour un public trop longtemps oublié par l'action municipale.

Animation et activités sportives : si la rénovation du gymnase du Moulin à Vent est programmée en novembre prochain, dès cet été nous prévoyons aussi la remise en état du city stade.

**A Coignières, le chômage touche près de 15% des actifs, quand la moyenne départementale se situe à 6,8%. Il s'agit-là d'une réalité qui impacte lourdement les 17-25 ans. Il était donc temps que la municipalité prenne à bras le corps ce sujet.**

- Ainsi, à compter du mois d'avril, la ville met-elle en place un nouveau service d'aide à l'emploi et à l'insertion, proposant un suivi personnalisé aux demandeurs d'emploi, avec en particulier la mise à disposition d'ordinateurs pour faciliter les recherches d'emploi ou de stages.
- Des séances de formation seront assurées par des intervenants extérieurs, sur des thèmes aussi variés que la rédaction de CV ou le savoir être lors des entretiens.
- Un partenariat efficace sera construit avec les acteurs économique pour simplifier les connexions entre entreprises et demandeurs d'emploi.

**Le dialogue, l'échange, comme la concertation appartiennent aussi à nos priorités pour 2019.**

- La création des conseils de quartiers permettra de s'exprimer librement sur tous les sujets locaux, qu'ils s'agissent de questions urbanistiques, environnementales ou du quotidien, la parole sera libre.
- Le Conseil municipal des enfants, à la fois lieu d'apprentissage républicain pour les plus jeunes et force de propositions, constituera de la même manière un élément essentiel de cette nouvelle vitalité démocratique que nous souhaitons.
- Un budget participatif « sacralisé » sera dédié à ces deux nouvelles instances.

## **Notre projet d'enfouissement de la RN10, dont la presse s'est largement faite le relais, avance.**

- Mme PECRESSE Présidente de la région Ile de France et Messieurs CADOT et BEDIER, respectivement préfet de Région et président du CD78 ont été saisis pour que cette opération soit inscrite au futur Contrat de projets Etat Région (CPER).
- Important pour notre ville aussi bien en matière de santé publique qu'en terme environnemental, cette opération s'inscrit dans la durée. Dès 2019, des réunions d'information seront organisées.

## **En ce qui concerne le personnel communal, nous avons considéré qu'il était nécessaire de promouvoir une politique sociale plus ambitieuse dans l'intérêt de nos agents.**

- Après la révision de l'assurance risques et prévoyances qui prend désormais en compte les primes dans le calcul du maintien de salaire, la ville propose aux agents communaux la mise en place en 2019 d'une participation employeur pour le règlement des frais de mutuelles.
- D'un montant forfaitaire de 15, 18, 20 euros par mois cette aide est évolutive en fonction de la catégorie des agents (A, B, C).
- Il s'agit de donner un coup de pouce au pouvoir d'achat des agents communaux tout en oeuvrant à l'amélioration de leur couverture sociale.

Equipements nouveaux ou rénovés, services modernisés, dynamisation de la démocratie participative, meilleure couverture sociale pour les agents communaux, nous amorçons dès 2019 la mutation de notre ville en posant les jalons d'un Coignières du 21<sup>e</sup> siècle. Et cela, en maîtrisant notre fiscalité.

**Il n'y aura pas d'augmentation des impôts.**

## **2. Les évolutions budgétaires**

### **A. La section de fonctionnement :**

Le budget qui sera présenté en avril prochain est en cours de finalisation. A l'instant T la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 9 841 000 euros. On peut noter par chapitre quelques variations en référence à N-1.

#### **Les dépenses :**

- Au chapitre 011, les dépenses à caractères générales fluctuent de 4,1 %. Une évolution qui s'explique en particulier par l'organisation de séjours supplémentaires, à l'instar du séjour ski prévu début mars pour les 11-17 ans, et par la location de navettes pour les activités été du service jeunesse. Le chapitre 011 est aussi impacté au titre de la petite enfance par le coût en année pleine de la contractualisation pour 10 berceaux de crèche. Un service nécessaire et apprécié par de nombreuses familles coigniériennes.
- Le chapitre 012 fluctue d'environ + 3,8 % entre N et N-1. L'augmentation mécanique de ce chapitre s'explique par les promotions internes, et l'obtention de concours par les agents.

A cela, il convient d'ajouter la mise en place de la participation employeur à la mutuelle qui impacte légèrement le chapitre pour environ 15 000 €, mais qui répond à l'accompagnement sociale des agents souhaitée par la majorité municipale. Le recrutement pour 2019 est quant à lui stabilisé.

- Au chapitre 65, la nature 6574 sera réévaluée d'environ 45 000 euros pour 2019. La ville par cet acte souhaite répondre positivement aux projets innovants portés par le tissu associatif coigniérien. La subvention accordée au CCAS sera aussi augmentée pour lui permettre de développer ses actions dans les meilleures conditions.
- Le chapitre 66, charges financières, est en baisse de 10 % en référence à N-1 une réalité qui prend en compte l'extinction fin mars de l'emprunt concernant la Résidence Autonomie des Moissonneurs (contracté en 2007).
- A ce stade, une enveloppe pour des dépenses imprévues a été chiffrée à hauteur de 210 000 €.

Chap	Libellé	Budget 2018	Réel 2018	Budget 2019
11	Charges à caractère général	2 253 295	2 028 945	2 346 190
12	Charges de personnel et frais assimilés	4 475 000	4 344 413	4 645 000
14	Atténuation de produits (FSIDF)	812 305	811 794	826 055
65	Autres charges de gestion courante	969 270	943 030	1 325 000
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 509 870</b>	<b>8 128 182</b>	<b>9 142 245</b>
66	Charges financières	143 415	142 578	129 655
67	Charges exceptionnelles	21 580	16 217	9 100
68	Dotation aux amortissements et provisions	352 000	351 038	350 000
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)	100 000		210 000
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 126 865</b>	<b>8 638 014</b>	<b>9 841 000</b>

## Les Recettes :

Tout d'abord, les impôts n'augmenteront pas afin de préserver le pouvoir d'achat des Coigniériens.

Nous restons très attentifs à la mise en œuvre de la réforme sur la taxe d'habitation ainsi que celle de la fiscalité locale prévue par le gouvernement pour le printemps 2019, dans le strict respect de l'article 72-2 de la Constitution qui garantit l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à **9 841 000 €**, en baisse de 3,3 % par rapport aux prévisions de N-1.

- Les produits des services sont en hausse de 1 %, par rapport à 2018, et sont réévalués comme chaque année au rythme de l'inflation.



- Les impôts sont stables, en l'absence de hausse de la fiscalité et de l'hypothèse du maintien au niveau de 2018 de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines (4 854 508 €) à la commune. En effet, toutes les compétences du ressort de l'EPCI, ont fini d'être évaluées et transférées à SQY au 31/12/2018.
- Les dotations et participations ont été évaluées à 302 960 €, dont 198 000 € d'aide de la CAF dans le cadre de sa participation aux financements des activités enfance, jeunesse et petite enfance. Il convient de rappeler que la DGF reste nulle.
- Les loyers des baux commerciaux sont évalués pour 355 000 €, les recettes de la location des Salons St Exupéry à 135 000 €, et les loyers du Pôle de santé pour 92 500 €. Par ailleurs, le CCAS versera une redevance à la commune de 522 000 €, correspondant aux loyers perçus des résidents en 2018.

Chap	Libellé	Budget 2018	Réel 2018	Budget 2019
13	Atténuation de charges	25 000	25 044	15 000
70	Produit des services, du domaine et divers	410 000	516 761	522 300
73	Impôts et taxes	7 910 786	7 885 995	7 835 769
74	Dotations, subventions et participations	682 700	340 632	302 960
75	Autres produits de gestion courante	1 147 419	1 159 257	1 164 971
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 175 905</b>	<b>9 927 689</b>	<b>9 841 000</b>
76	Produits financiers	0	1 641	
77	Produits exceptionnels	0	389	
78	Reprises sur amortissements et provisions			
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 175 905</b>	<b>9 929 719</b>	<b>9 841 000</b>

## B. La section d'investissement :

**En investissement, la jeunesse, l'enfance, la culture, les seniors et le secteur scolaire sont les priorités de l'équipe majoritaire.** A ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses d'équipements s'élèvent à hauteur de 3,3 millions d'euros.

- Il est prévu la création d'un espace jeune pour les 17-25 ans. Espace de vie, de rencontres, d'animations et d'informations, le local jeunes permettra d'accompagner ce public le cas échéant dans les démarches administratives du quotidien tout en leur proposant une programmation aussi bien culturelle que festive. L'opération est évaluée à 58 000 euros pour les travaux à réaliser et sera cofinancée par SQY à hauteur de 50% au titre du pacte financier.
- Le City stade, près de la résidence des Acacias sera lui aussi rénové pour un coût, pris en charge à 50% par voie de subventions (23 000 euros coût global).

- L'école Pagnol sera rénovée et réhabilitée (ravalement et changement de toutes les huisseries) cette année, pour environ 500 000 euros. Au titre du pacte financier (SQY) et du contrat départemental, l'opération sera co-financée à hauteur de 63%.
- Dans la continuité de la réhabilitation de la RPA, la terrasse et les salles intérieurs seront rénovées pour un coût d'environ 125 250 euros. Une opération qui entre dans le pacte financier avec SQY. Un co-financement à hauteur de 50 % est attendu.
- Enfin le gymnase fera aussi peau neuve avec, dès novembre, l'engagement d'environ 1 500 000 euros pour les travaux et l'achat de mobiliers. Une opération qui comprend l'espace sportif mais aussi l'accueil 11-17 ans qui sera totalement reconfiguré. Une belle opération pour laquelle nous allons solliciter, la CAF, SQY, le département ayant d'ores et déjà confirmé son engagement à hauteur de 226 500 euros au titre du dispositif sports-communes. *In fine*, nous évaluons nos co-financements à plus de 65 %, malgré une subvention départementale évaluée par l'équipe précédente sur la base de coûts travaux en deçà des estimations réelles. Résultat : une subvention départementale moins importante au vu des travaux à réaliser.
- La scène du Théâtre A. Daudet sera rénovée, pour un coût d'opération pris en charge à hauteur de 50% (coûts travaux : 35 000 euros TTC).
- Les bâtiments communaux seront raccordés à la fibre optique dès 2019. Cela permettra notamment aux écoles de bénéficier du plan numérique d'équipement, avec une classe sur trois équipées de tablettes (classes mobiles) pour répondre aux projets pédagogiques des enseignants. Le coût du raccordement à la fibre sera supporté à 50 % par la commune (coûts travaux : 30 000 euros TTC), les 50 % restants seront financés dans le cadre du pacte financier. Pour le plan numérique, SQY financera le projet à hauteur de 70 % et la commune 30 %.

**Aucun emprunt ne sera contracté pour financer ces opérations, la ville assurant sur ses fonds propres l'équilibre de la section d'investissement, en complément des subventions qui seront sollicitées.**

OPERATIONS 2019	COUTS TTC	COUTS HT	Subvention	%
GYMNASE	1 500 000	1 250 000	841 740	67.3%
LOCAL DES JEUNES	58 000	48 333	24 167	50.0%
CITY STADE	23 000	19 167	9 583	50.0%
PAGNOL	500 000	416 667	263 833	63.3%
RENOVATION SCENE DAUDET	35 000	29 167	14 583	50.0%
REHABILITATION RPA	125 250	104 375	52 188	50.0%
CIMETIERE	300 000	250 000	165 050	66.0%
RACCORDT FIBRE OPTIQUE BATIMENTS	30 000	25 000	12 500	50.0%
<b>TOTAL</b>	<b>2 571 250</b>	<b>2 142 708</b>	<b>1 371 144</b>	<b>64.0%</b>

## Le plan pluriannuel d'investissement :

A titre liminaire, il convient d'indiquer que les montants et les phasages du PPI sont des estimations qui seront ajustées au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire. Elles seront affinées au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Par ailleurs, une ligne d'investissements récurrents à hauteur de 400 000 euros est prévue pour tous les travaux qui sont ou seront à réaliser dans les divers bâtiments communaux.

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
REHABILITATION ANCIEN GYMNASE	1 500 000					1 500 000
CIMETIERE PONT DE CHEVREUSE CAVEAUX ET COLOMBAR	300 000					300 000
REHABILITATION RPA						
Reprise de la terrasse	50 000					50 000
réhabilitation salle détente et réfectoire	64 250					64 250
Réaménagement bureaux et VMC	11 000					11 000
Parking -portail		50 000				50 000
REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE PAGNOL	500 000					500 000
LOCAL DES JEUNES	58 000					58 000
CITY PARC	23 000					23 000
NUMERIQUE ECOLES	30 000					30 000
REHABILITATION SALONS ST EXUPERY ( étude)	10 000					10 000
MAISON DES ASSOCIATIONS		500 000				500 000
GIRATOIRE RUE MONTFORT		500 000				500 000
ISOLATION ET REPRISE BARDAGE THEATRE DAUDET			250 000	250 000		500 000
RUE DES LOUVERIES (enrobés, trottoirs effact réseaux)		600 000				600 000
RUE MAISON ROUGE (enrobés, trottoirs effact réseaux)			500 000			500 000
CONSTRUCTION HANGARS ATELIERS			250 000			250 000
INVESTISSEMENTS RECURRENTS	787 350	400 000	400 000	400 000	400 000	2 387 350
<b>TOTAL</b>	<b>3 333 600</b>	<b>2 050 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>650 000</b>	<b>400 000</b>	<b>7 833 600</b>

## C. L'Etat de la dette :

### ▪ Structure de la dette

Au 31 décembre 2018, les taux se décomposent de la façon suivante :

Type	Taux moyen
Fixe	4.24 %
Ensemble des risques	-

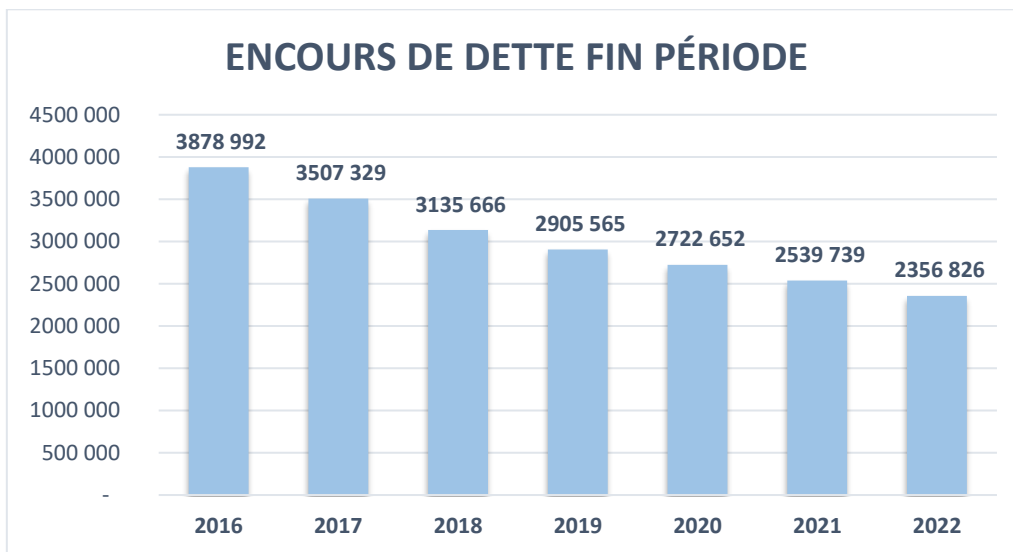
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours Fin période	3 878 992	3 507 329	3 135 666	2 905 565	2 722 652	2 539 739	2 356 826
Capital payé sur la période	371 663	371 663	371 663	230 100	182 913	182 913	182 913
Intérêts payés sur la période	172 792	157 978	143 163	129 711	121 709	114 161	106 613

### ▪ Encours de la dette à fin décembre

L'encours de la dette diminue mécaniquement depuis des années, au fur et à mesure du remboursement des 3 emprunts en cours. Au 1 mars 2019, la commune a payé la dernière échéance du prêt souscrit pour l'acquisition de la Résidence Autonomie des Moissonneurs en 2007.

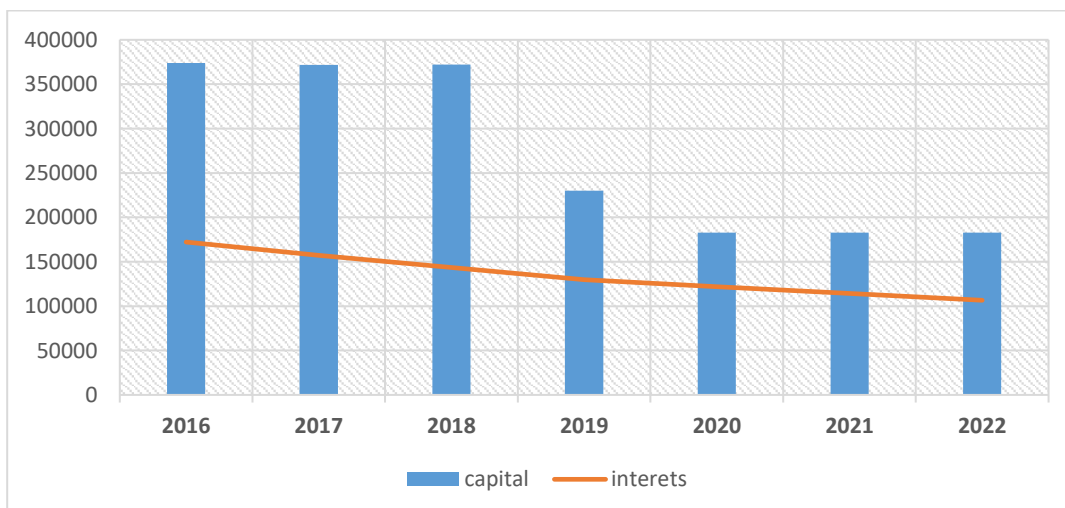
Reste donc 2 emprunts :

- Emprunt consenti par la CAF au taux zéro pour la construction de la 2ème tranche du Centre de Loisirs, fin en juillet 2023
- Emprunt pour la construction du Pôle de Santé Pluridisciplinaire et l'extension de l'hôtel de ville, fin en juin 2036



### ▪ Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités. L'annuité 2019 se monte à 360 000 €.



## Conclusion

A ce stade d'élaboration, le rapport d'orientation 2019 présente un excédent toutes sections confondues de 3,9 M€. D'ici le vote du budget qui interviendra au mois d'avril, il conviendra de rétablir l'équilibre budgétaire.

La recherche systématique de financements croisés, comme la bonne maîtrise de nos dépenses nous permettent d'appréhender l'exercice 2019 en toute sérénité. Equipements nouveaux, mise en œuvre de projets porteurs pour l'avenir de notre ville, d'ores et déjà le budget 2019, s'inscrit dans la dynamique ambitieuse que nous impulsions depuis décembre 2018 : faire de Coignières une ville moderne, tournée vers le futur, sans renoncer à son identité, tout en répondant aux attentes de ses concitoyens. Nous le ferons dans un cadre budgétaire maîtrisé, préservant le pouvoir d'achat des Coigniériens.